



DONGES Un Nouvel Élan, le 26 janvier 2026

À

Association Environnementale Dongeoise des Zones  
à Risques et du PPRT

**Objet :** Réponse de la liste Donges Un Nouvel Élan aux sollicitations de l'association AEDZRP

Madame,

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier adressé aux candidat·es aux élections municipales de Donges et pour le travail de fond que votre association mène depuis de nombreuses années en faveur de la qualité de vie, de la santé publique et de la protection de l'environnement sur notre commune.

La situation environnementale de Donges, au cœur d'un bassin industriel, comportant des établissements classés Seveso seuil haut, appelle en effet une vigilance constante, une transparence accrue et une implication forte des acteurs publics. Nous partageons votre constat : les nuisances industrielles, la qualité de l'air, des sols et de l'eau, les risques technologiques et leurs impacts sanitaires constituent des enjeux majeurs pour les Dongeoises et les Dongeois et plus largement, pour la population de notre bassin de vie estuaire.

### **1. Le rôle et les responsabilités de la commune**

Nous souhaitons rappeler que la commune n'est ni autorité de contrôle industriel, ni autorité sanitaire. Ces compétences relèvent principalement de l'État (Préfecture, DREAL, ARS). Pour autant, le maire dispose de **prérogatives essentielles** : information de la population, prévention des risques, urbanisme, gestion de crise, représentation des intérêts des habitants auprès des autorités compétentes.

Notre engagement est d'exercer pleinement ces responsabilités, avec volontarisme, exigence et transparence.

### **2. Surveillance environnementale et information des habitants**

La municipalité doit être un **relais vigilant** des données environnementales existantes. Nous nous engageons à :

- Assurer une diffusion claire, régulière et compréhensible des informations disponibles sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols.
- Demander systématiquement des explications aux services de l'État et aux industriels en cas d'épisodes de pollution, de « torchages persistants » ou de nuisances anormales.
- Être force de proposition auprès des partenaires compétents pour l'amélioration des dispositifs de surveillance, notamment en matière de polluants spécifiques au territoire.
- Mettre en place des temps d'information et d'échange réguliers associant habitants, associations et institutions.

- Nous désignerons un adjoint au Maire, spécialement délégué aux questions de santé, de prévention et de qualité de vie, ainsi qu'un adjoint au Maire qui aura dans ses prérogatives les questions et sujets liés à la prévention des risques industriels.

### **3. Protection des publics sensibles et anticipation des épisodes à risque**

Dans le cadre de ses compétences, la commune doit porter une attention particulière aux établissements accueillant des publics sensibles (écoles, crèches, et autres équipements recevant du public). Nous travaillerons avec les autorités compétentes afin d'améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes de pollution, notamment en matière d'information et de prévention. Il serait pour nous inadmissible que, lors d'un événement de même nature que la fuite du bac P551, la population ne soit pas informée le plus tôt possible sur les bons gestes à faire pour sa sécurité. Les outils de diffusion des épisodes de pollution restent à améliorer pour informer rapidement la population.

### **4. Urbanisme et cadre de vie**

La commune a une responsabilité directe en matière d'urbanisme.

Notre engagement est clair :

- Intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sanitaires dans les documents d'urbanisme. C'est un travail à conduire localement mais aussi à l'échelle de l'Agglomération.
- Questionner les projets qui pourraient être incompatibles avec la protection de la santé des habitants.
- Mettre fin aux pratiques de concertation de façade : les habitants doivent être associés en amont aux projets qui les concernent. Nous aurons des groupes de travail ouverts aux habitants.
- Lutter contre les atteintes aux espaces agricoles, naturels et contre les dépôts sauvages, en lien avec les autorités et les services compétents. Sur ces sujets, nous savons que la rapidité de la réponse et de la réaction est primordiale pour juguler toute tentative de remblaiement. De même qu'il faut être vigilant sur les DIA qui peuvent présenter parfois des suspicions d'acquisition à des fins d'occupation illicite de terrain agricole. Enfin, il faut évoquer plus largement le phénomène dit de « cabanisation » pour lequel notre commune n'est pas isolée et qui doit être considéré à l'échelle de l'Agglomération pour trouver des réponses juridiques adaptées mais aussi des solutions « pour ces habitats légers ».

### **5. Information, alerte et gestion des risques**

La municipalité a un rôle central dans l'information de la population face aux risques technologiques. Nous nous engageons à :

- Mettre à jour et améliorer le Plan Communal de Sauvegarde si nécessaire.
- Former les élus et les techniciens à la gestion de crise.
- Revoir le contenu du DICRIM afin qu'il soit compréhensible, utile et réellement appropriable par les habitants en les associant à la conception de ce support de communication.
- Développer une culture de prévention, instaurer un dialogue avec les industriels afin de réduire considérablement les risques et nuisances occasionnés aux dongeoises et dongeois.
- Associer les citoyens à l'amélioration des outils et moyens d'information et d'alerte.

## 6. Développement industriel et exigences environnementales

Le développement économique reste un enjeu important pour tout territoire. Le dynamisme économique est souvent le moteur d'un bassin de vie, il contribue notamment aux financements des différents services à la population. Toutefois, ce développement économique doit être vertueux, par la recherche d'un équilibre permanent entre développement industriel du 21ème siècle, transition énergétique et décarbonation, tout en conciliant respect du cadre de vie, de la santé et de notre environnement.

La commune doit faire entendre une voix claire et exigeante auprès des instances décisionnaires :

- En défendant un principe de précaution éclairé et équilibré.
- En exigeant des garanties environnementales et sanitaires élevées.
- En veillant à ce que l'emploi ne soit jamais opposé à la santé publique.

## 7. Trafic routier et nuisances associées

Nous reconnaissons pleinement les impacts du trafic routier sur la qualité de vie et la sécurité. La commune doit porter ces enjeux auprès des autorités compétentes et travailler à des solutions visant à réduire les nuisances, sécuriser les traversées urbaines, protéger les riverains et poursuivre le développement des mobilités collectives. Ce travail est à conduire en lien avec les intercommunalités qui disposent des compétences en matière de transports publics. En effet, ces sujets dépassent largement nos limites territoriales, tout comme la question du logement d'ailleurs, et doivent donc être traités de manière concomitante aux projets de développement économique.

La liste **Donges Un Nouvel Élan** considère que la démocratie locale ne peut se résumer à de simples obligations réglementaires. Elle suppose un dialogue permanent, une information loyale et une posture de défense active de notre cadre de vie. Les associations auront toute leur place dans le dialogue citoyen que nous voulons instaurer tout au long du mandat. Ce dialogue se traduira concrètement par la transformation des commissions municipales actuelles par des comités participatifs ouverts aux habitants et aux associations qui pourront être force d'alerte et de proposition au plus près du maire et de l'équipe municipale.

Nous sommes donc pleinement disposés à poursuivre l'échange avec votre association, dans un esprit constructif et exigeant, au service de l'intérêt général et de la santé publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse et engagée.

Pour la liste *Donges Un Nouvel Élan*,  
Olivier LEFEUVRE

